

Conseil de paix et de sécurité de l'UA : la décision libyenne de soutenir la candidature marocaine dépite Tunis

Omar Boumédiène | 11:13 - 1 décembre 2021



La Tunisie, dont sa présidence du Conseil de sécurité cette année a été en-deçà des attentes, a été surprise par le soutien libyen en faveur de la candidature marocaine pour le CPS.

«La Libye a décidé de retirer sa candidature pour siéger au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mandat 2022-2025, d'y renoncer en faveur du Royaume du Maroc et de soutenir la candidature marocaine», une décision qui sera *«formellement communiquée à la Commission de l'UA»* : En Tunisie, le choc est immense, surtout après que le président Kaïs Saïed a déclaré récemment lors d'une réunion des États membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) que son pays ambitionnait de prendre place au CPS.

En 2018 déjà, le Maroc a été élu membre du Conseil paix et sécurité (CPS) à l'issue d'un vote des ministres des Affaires étrangères de l'UA) pour renouveler les deux tiers de ce conseil après un retrait opportuniste de l'Algérie. Rabat a remporté ce siège à 39 voix, soit plus des deux tiers du total des votants. Une victoire survenue en marge du sommet de l'UA de cette année, un événement entaché par le rapport du Commissaire paix et sécurité rédigé par l'Algérien Smail Chergui, lequel contenait des passages qui contreviennent à l'esprit de l'ONU et à son langage.

La Tunisie patine diplomatiquement, alors que le pays a fait partie, cette année, des dix membres non-permanents qui s'ajoutent au cinq membres fixes de cette instance (Chine, États-Unis, Russie, France et Royaume-Uni), son bilan a été en définitive très terne. Tunis avait déjà occupé ce siège à trois reprises : en 1959, 1980 et 2000. Le Maroc, lui, a l'intention de réclamer une refonte profonde des méthodes de

travail du CPS – qui comprend 15 membres – et dont les décisions ne sont pas toujours suivies d'effet.

En octobre, l'incompréhensible abstention de la Tunisie lors du vote de la résolution 2602 du Conseil de sécurité de l'ONU prolongeant le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre. Membre non-permanent du Conseil, la Tunisie a en effet été l'un des deux pays (avec la Russie), sur quinze votants, à exprimer ainsi sa défiance vis-à-vis de ce texte. Certains y ont vu des pressions algériennes derrière ce comportement.